



Dossier

## Séniors et dépendance La domotique au service du maintien à domicile



Et aussi

### Landes

La visioconférence accessible à tous p4

### Veille d'AEC

En marge de la loi HADOPI p20

### L'Europe en Aquitaine

Deux projets innovants soutenus par le FEDER p22



### Très haut débit

Des Assises aquitaines pour en parler p6/7

Edito

## Mai : le joli mois du Très haut débit



En une semaine trois manifestations ayant comme identité commune le développement et l'innovation, articulées sur le numérique et une stratégie de conquête, se sont déroulées dans des lieux différents.

A Bordeaux, d'abord, avec les Assises aquitaines du Très haut débit, à Saint Juéry, commune de près de 300 habitants pour la 2ème édition des Rencontres numériques de l'Aveyron, puis dans la capitale française, pour la Conférence de Paris sur le numérique.

Il me serait facile de confronter les lieux, les conditions et les objectifs de trois rassemblements ancrés chacun dans leur territoire. Je choisis, au contraire, de rapprocher les interrogations sur un sujet récurrent : le haut ET le Très haut débit.

A chaque fois, représentants de l'Etat, ministres, députés, sénateurs, maires, opérateurs ont dit et redit l'importance de la fibre optique et des réseaux s'y rapprochant, pour permettre à tous les citoyens de participer à l'évolution de notre société. Il peut y avoir de l'ironie à se poser ces questions alors que certains demandent toujours 512 Kbits/s de débit pour l'accès à internet.

L'ironie n'est plus de mise. Il faut partager et souder des stratégies complémentaires ou, autrement écrit, réunir les désirs et les moyens que l'on soit en région majeure d'un pays, en région offensive d'Europe, en zone rurale de conquête d'habitants ou de touristes. A divers signes dans les discours exprimés, la crise que chacun vit ou ressent, oblige à choisir.

En ce mois de mai 2009, le numérique et ses liens avec le développement durable, les chemins de sortie de crise, le besoin de partager les savoirs, les leviers du développement placent les réseaux au centre des préoccupations de nos responsables publics et privés.

Dans cette lettre d'information, prenez le temps de lire le compte rendu sur les Assises aquitaines de Très haut débit. Les paroles sont l'expression d'une réelle volonté des acteurs territoriaux, en phase avec les porteurs nationaux, pour marquer le terrain. Deux mots sont partagés : concertation et mutualisation.

Nous savons à AEC comment les réseaux seuls n'ont aucun intérêt s'ils ne portent pas des services et ne permettent pas d'usages avec les femmes et les hommes de nos territoires. C'est pourquoi nous avons choisi de traiter, dans le dossier, les questions relatives au vieillissement de nos contemporains et aux multiples façons d'utiliser le numérique, via la domotique, pour tenter de résoudre de situations liées à la perte d'autonomie, au maintien à domicile, au « bonheur » de nos anciens. Notre avenir !

Nous croyons à la convergence des technologies domotiques, multimédias et internet pour ouvrir des perspectives. Par ailleurs, à Bordeaux, Saint Juéry ou Paris, le partage de convictions pour donner l'envie de construire est réjouissant.

Marcel Desvergne, Président d'AEC  
[marcel.desvergne@aecom.org](mailto:marcel.desvergne@aecom.org)

### Sommaire

- p2 **AEC publications** : Edito, sommaire et parution
- p3 **AEC sur le web** : [aecom.org](http://aecom.org), [sudouest.com](http://sudouest.com), [siad.aecom.org](http://siad.aecom.org)
- p4 **Acteurs publics aquitains** : Visiolandes, des écrans qui rapprochent les Landais
- p5 **Innovation en entreprises** : Avec Leyio, partagez en un geste votre vie numérique
- p6/7 **Assises aquitaines du Très haut débit** : Partage d'expériences pour l'avenir numérique de l'Aquitaine
- p8 **Les actus d'AEC** : Reconnect, l'insertion grâce au numérique ; Une cuvée numérique aquitaine dans la Mêlée !

### p9 à 16 **Dossier : La domotique au service du maintien à domicile**

- p10 **Les enjeux du dossier** : Le vieillissement, un enjeu socio-économique
- p12 **Ecosystème du maintien à domicile** : La domotique au service des aidants
- p13 **Juridique** : Données personnelles sensibles
- p14 **La maison numérique** : Les technologies nouvelles du maintien à domicile
- p16 **Analyse** : Technologies du « bien vieillir » : le secteur peine à s'épanouir

- p17 **Tendances du net** : Propre, tenant la route et connectée
- p18/19 **Recherches et prospective** : La vie privée, un problème de vieux con ?
- p20 **Veille d'AEC** : En marge de la loi HADOPI, deux amendements créent une révolution
- p21 **L'expertise juridique** : Le choix du nom de domaine une étape essentielle
- P22 **L'Europe en Aquitaine** : Des logiciels libres pour les entreprises et les collectivités
- p23 **Les actus du PASI**
- p24 **L'agenda numérique & Quoi de neuf en Aquitaine ?**

### Parution

#### Analytic n°6

Portrait des non-internautes aquitains en 2009



« Représentant 5% de la population aquitaine, les abandonnistes sont principalement victimes d'une détérioration de leur situation économique. Ces non-internautes sacrifient en premier lieu les dépenses liées aux technologies numériques ce qui a pour principale conséquence de les couper, momentanément, de la société de l'information. »

**Etude jointe en supplément de votre lettre d'information.**

Sur [www.aecom.org](http://www.aecom.org)

Document

## De la veille empirique et individuelle à une veille construite et partagée



A l'occasion des journées de formation aux outils Internet adaptables en bibliothèque (organisé par l'IUT Michel de Montaigne-Pôle des métiers du Livre et le CNFPT), Antoine Chotard, responsable de la veille à AEC et l'Agence régionale pour l'écrit et le livre ont proposé une intervention concernant la veille et ses outils.

### A lire également :

**Juridique : partager tout en protégeant ses oeuvres sur internet**

Par Julie Tomas, juriste TIC à AEC

Entretien Vidéo

## Contexte de déploiement du très haut débit en Aquitaine, en France et dans le monde

Gérard Hardy, directeur adjoint du cabinet Tactis



Les Assises aquitaines du Très haut débit, organisées le 9 avril dernier par AEC, le Conseil régional et la Caisse des Dépôts, ont réuni 150 participants dans l'Assemblée plénière du Conseil régional d'Aquitaine, à Bordeaux (*lire aussi p6 et 7*).

**Objectif :** mobiliser les élus locaux pour impulser une dynamique de construction de réseaux de fibre optique sur leur territoire et en décrypter les enjeux technique, politique et financier.

### A voir également :

**Demain, le livre numérique : usages, économie, droits d'auteur. Quelles perspectives ?**

Bruno Patino, directeur de France Culture, était l'invité d'AEC et de l'Arpel, mercredi 11 mars, à Bordeaux, pour exposer les conclusions du rapport sur «le livre numérique».



## Les tables de restaurants interactives

Chaque mois, Laurent-Pierre Gilliard, directeur du service Information d'AEC, intervient au « Midi pile » de France 3 Aquitaine pour évoquer les thèmes de la société de l'information en Aquitaine.

**A voir également :**

**Les objets du quotidien deviennent interactifs, intelligents, communicants.**

Sur [siad.aecom.org](http://siad.aecom.org)

## Enquête 2009 : Ménages et TIC

Retrouvez en ligne les indicateurs annuels concernant les équipements informatiques et usages numériques des ménages aquitains

*L'Aquitaine mesure sa société de l'information*



Sur [juridique.aecom.org](http://juridique.aecom.org)

## Nouveau !

Le site de ressources juridiques d'AEC a fait peau neuve. Enrichi par Julie Tomas, juriste TIC à AEC, il vise à vous fournir des informations sur les enjeux juridiques des TIC et vous aide à en décoder le jargon, identifier les idées clés, anticiper les évolutions. Le site est construit autour de quatre rubriques : droit public et TIC, libertés fondamentales, propriété intellectuelle, réseaux et télécoms.



## Landes

>>> **L'agence landaise pour l'informatique (ALPI) a inauguré le 9 avril, à Mont-de-Marsan, son réseau de visioconférence Visiolandes. 20 postes équipent les vingt Ateliers multiservices informatique du département. Une réalisation pionnière en France.**

### Contacts

**Renaud Lagrave**  
Directeur de l'Alpi  
[direction@alpi40.org](mailto:direction@alpi40.org)  
05 58 85 80 00  
[www.alpi40.org](http://www.alpi40.org)  
[www.visiolandes.fr](http://www.visiolandes.fr)



## Landes

### Fibre optique sur la côte

La Communauté des communes de Marenne Adour Côte Sud (MACS) a officiellement présenté fin mars son réseau public haut débit. Une journée était organisée à destination des élus, techniciens de mairie, acteurs économiques et syndicats d'électricité pour promouvoir l'économie numérique. La collectivité veut œuvrer à la mise en place de réseaux d'acteurs et de structures favorisant le développement de services numériques aux entreprises, aux collectivités et à la population dans les domaines économique, de la santé et du tourisme.

Son réseau de collecte en fibre optique relie les 23 communes du territoire, désormais connectées à l'internet haut débit. Il assure la couverture en accès Très haut débit (FTTH) de 30 zones d'activités, d'industries isolées et de l'ensemble des établissements publics et para publics de la communauté de commune. L'objectif est d'assurer, dans 5 ans, la desserte de 80% de la population en Très haut débit.

<http://www.cc-macs.org/>

## « Visiolandes, des écrans qui rapprochent les Landais »

>Trois questions à Renaud Lagrave, directeur de l'Alpi

### A quels besoins répond le réseau Visiolandes ?

Visiolandes va répondre à des besoins clairement identifiés comme limiter les déplacements routiers dans un département vaste et rural, ou encore pallier les difficultés d'accès à la connaissance. En s'appuyant sur les Ateliers multiservices informatique (AMI) disséminés dans les Landes, ce réseau sera accessible à tous, collectivités, entreprises, grand public, étudiants, demandeurs d'emploi, etc. presque gratuitement. La visioconférence permettra de connecter en même temps trois sites ou plus et offrira des utilisations variées : passer des entretiens d'embauche, suivre une conférence ou une formation, tenir une réunion de travail, etc. L'outil sera à la fois simple d'accès, avec une réservation en ligne via le site internet [visiolandes.fr](http://visiolandes.fr), et facile d'utilisation. Les animateurs des AMI sont actuellement formés afin d'accompagner les futurs utilisateurs de Visiolandes.

### Comment est accueilli cet outil sur votre territoire ?

Plusieurs structures ont déclaré qu'elles l'utiliseraient. C'est le cas du Pôle Emploi ainsi que de l'Université de Bordeaux 3 ou de l'Association des maires. La Chambre de commerce et d'industrie des Landes va s'équiper d'une station de visioconférence en s'appuyant sur le réseau Visiolandes. Enfin, un comité de pilotage a été créé qui devrait assurer une utilisation maximale de l'outil\*.

**La visioconférence a fait l'objet de critiques par le passé : mauvaise transmission de l'image et du son, outil limité, notamment dans le cadre de réunions de travail, etc.**

### Qu'en pensez-vous ?

Dans les années 80, époque où la visioconférence a émergé, la connexion entre deux écrans se faisait par téléphone ou satellite. La qualité n'était pas extraordinaire et l'utilisation compliquée. Avec internet, ça marche beaucoup mieux ! Peut-être verra-t-on un léger décalage entre l'image et le son, mais pas plus que sur la télévision par satellite. Nous sommes en train de valider la montée en débit des AMI afin d'assurer au réseau Visiolandes une bonne qualité de transmission. Par ailleurs, un outil permettant d'afficher à l'écran des fichiers powerpoint viendra compléter le dispositif. Il faut vraiment démystifier la visioconférence qui est aujourd'hui aussi simple à utiliser que la télévision !

*\*Les partenaires : Visiolandes est financé par la Région Aquitaine, le Conseil général des Landes et l'Europe. Le comité de pilotage du projet réunit notamment la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Landes, le Pôle Emploi, la Caisse d'allocation familiale, les Pupilles de l'enseignement public, l'Université de Bordeaux 3, l'URSSAF, le GRETA, etc.*

## CUB

### Inolia s'étendra

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) projette l'extension de son réseau haut débit, baptisé Inolia : d'ici 2011, les dernières zones blanches devraient disparaître grâce notamment à la solution WifiMax. Un observatoire sera créé qui permettra de recenser les infrastructures existantes et les offres de services des opérateurs. Un « schéma d'agglomération numérique » complété par une cartographie du déploiement du FTTH serait le point de départ d'une stratégie numérique en direction des entreprises de la CUB. Ce sont les enseignements de la Conférence des communes organisée courant mars, à Bègles, par la CUB. <http://www.inolia.fr/>

# Innovation en entreprises

## Avec Leyio, partagez en un geste votre vie numérique

**Nom :** Leyio **Localisation :** Gradignan (33)

**Innovation :** PSD (Personal Sharing Device) équipé de la technologie UWB permettant une communication sans fil et à très haut débit



Depuis quelques années, notre activité web nous accompagne au quotidien. Elle s'enrichit de nos contenus personnels et professionnels, échangés si possible en temps réel. Leyio, PME girondine de 25 salariés, surfe sur cette tendance de fond.

Leyio, le petit boîtier au look sympathique auquel l'entreprise a donné son nom et qu'elle a mis sur le marché au mois d'avril, prend au vol ces nouveaux usages et les réinterroge : pourquoi limiter nos échanges à la toile ? Comment échanger sans passer par un support physique ?



A l'heure où l'échange libre de certains contenus fait l'objet de débats au Parlement français (lire aussi page 20), Leyio, lui, rend l'échange aussi simple qu'un serrage de main. Ce PSD pour Personal Sharing Device) est à la fois un outil de stockage (16 Go de mémoire) et un objet communicant qui permet de partager avec son entourage, avec ou sans ordinateur et sans connexion (mode « offline »), tous les éléments de sa vie numérique : photos, vidéos, musique, documents mais aussi liens favoris et avatars.

### Comment ça marche ?

Le transfert de données vers ou à partir du Leyio peut être effectué par clé et câble USB. Comble de la modernité, le PSD est sécurisé par un capteur digital qui reconnaît l'empreinte du propriétaire et sert aussi d'outil de navigation. Mais l'innovation majeure réside dans la possibilité de transmettre des données à distance avec un autre Leyio : un simple mouvement de poignet façon « jet de carte » suffit...

L'outil s'appuie sur le standard UWB (Ultra Wireless Band), technologie radio à faible consommation d'énergie qui permet d'établir des communications à portée courte ou moyenne et transférer des données à très haut débit. Le Leyio affiche ainsi un délai de transfert d'une vingtaine de secondes pour une vidéo de 200 Mo. Une vidéo « personnelle », précisent ses concepteurs... On imagine aisément le succès de l'objet dans les cours d'école. Mais pour l'heure, vu son prix (179 euros), le Leyio reste plus une folie de « geek » qu'un gadget pour tête blonde...

### Cap sur un nouveau marché

Pour réaliser son PSD, l'entreprise Leyio a dû « construire et faire fonctionner une équipe regroupant des compétences multiples, aussi diverses que le design électronique, les radiofréquences, les logiciels embarqués, les logiciels PC et les technologies serveurs Web 2.0 », explique Didier Filhol, responsable R&D de Leyio. Leyio, fondée en 2008, est le 5<sup>e</sup> né d'un groupe de 6 entreprises : le groupe INS. Jusqu'alors spécialisé dans le B2B et le hardware, il prend avec Leyio le virage des équipements numériques grand public.

### Contact



**Bruno Maurel**  
CEO

[bmaurel@leyio.com](mailto:bmaurel@leyio.com)

05 56 23 78 60

<http://www.leyio.com/>

### Les brèves de l'innovation en Aquitaine

#### Il veille avec vous

Aurélien Gaucherand, fondateur de l'entreprise bordelaise Intellitoria, vient de lancer pour le compte des acteurs territoriaux une nouvelle offre de services axée sur la veille et la gestion de leur réputation numérique. L'entrepreneur propose notamment des ateliers de formation à l'animation de réseaux de contributeurs, l'intégration dans un intranet de flux d'informations thématiques et d'outils de collecte et de partage de l'information. Aux organisations politiques, aux syndicats et aux cabinets d'élus, il propose de disposer d'outils de veille et de bulletins mensuels qui présentent et analysent leur activité médiatique sur Internet. Intellitoria a mis en ligne récemment une vitrine web grand public : un site de veille sur les élus locaux de Bordeaux et de la Communauté Urbaine de Bordeaux... et d'Alain Rousset : <http://elus-bordeaux-cub.net/http://intellitoria.com/>

#### Sur le podium

Libcast SAS, société bordelaise spécialiste des solutions multimédia sur internet a reçu début avril la célèbre récompense du Red Herring 100 Europe et compte ainsi parmi les start-up qui stimulent l'innovation en France. Créé par le magazine américain Red Herring en 1996, ce prix récompense chaque

année les 100 start-up technologiques européennes les plus innovantes, sur 1800 sociétés candidates. Seules 15 entreprises françaises ont été récompensées cette année. [www.libcast.com/](http://www.libcast.com/)

#### Ils se développent

La start-up Primobox, d'Artigues-près-Bordeaux, vient de lever 300 000 euros auprès du fonds d'investissement belge Grant&Partners Invest. Créé en septembre 2007, Primobox, propose à ses clients une plateforme de dématérialisation des documents, accessible sur simple abonnement, depuis Internet. [www.primobox.com](http://www.primobox.com)

#### BLU AGE rationalise

Le logiciel BLU AGE, édition 2009, développé par Netfective Technology, entreprise basée à Pessac (33), est une solution innovante de génération d'application métier et de modernisation de patrimoine logiciel à partir des spécifications sous forme de modèle. Certifiée par IBM et Eclipse Ready, elle offre une réduction de 30 à 50% des coûts de développements et de 50% des délais. Elle a été adoptée entre autres par le ministère de l'Intérieur et une très importante collectivité locale de la région parisienne. Contact : Alexis Henry, [a.henry@netfective.com](mailto:a.henry@netfective.com), 01 56 05 83 18.

# Assises aquitaines du Très haut débit

La première édition des Assises aquitaines du Très haut débit, organisée le 9 avril à l'Hôtel de Région par AEC et le Conseil régional, en collaboration avec la Caisse des Dépôts, a réuni près de 150 élus locaux, techniciens de collectivités, représentants de l'Etat et d'organismes nationaux



## Partage d'expériences pour l'avenir numérique de l'Aquitaine

Pourquoi le développement des réseaux de fibre optique en Aquitaine doit-il constituer une priorité pour les élus? Comment les collectivités peuvent-elles agir pour assurer l'égalité numérique des territoires et offrir des services concurrentiels à leurs administrés? Existe-t-il des bonnes pratiques et des modèles exemplaires de déploiement de réseaux publics à très haut débit?

Les Assises Aquitaines du Très haut débit ont été l'occasion de partager opinions, informations et bonnes pratiques sur l'aménagement numérique de l'Aquitaine. Résumé des échanges.

### >>> Ce qu'il faut savoir :

#### Vitesse de transmission des données

Haut débit : de 256 Kbits/s à 20 Mbits/s. Modem : 56Kbits/s.

Très haut débit : au-delà de 100Mbits/s.

#### Technologie

**ADSL** : technologie d'accès à internet à haut débit s'appuyant sur le réseau téléphonique traditionnel (cuivre).

**Fibre optique** : support permettant la transmission d'un grand nombre d'informations à la vitesse de la lumière et à très grande distance. C'est la technique par excellence pour l'accès des abonnés à internet à très haut débit.

déclarations légales en ligne, archivage de documents, suivis de projets, formation à distance, visioconférence... L'ADSL représente une limite pour des sociétés comme la nôtre pour qui l'enjeu est d'être présent en permanence sur internet ». **Rémy Juston, maître de conférence à l'université d'Agen**, enfonce le clou : « Le collaboratif et le e-learning sont en plein développement à l'université. Le haut débit ne suffit plus ».

Sur les fauteuils de la salle de l'Assemblée, quelques voix s'élèvent : dans certains territoires aquitains situés en zone blanche, la priorité est pour l'heure d'accéder à internet, même à bas débit. Cette revendication prise en compte, les intervenants s'accordent toutefois sur la nécessité de préparer dès aujourd'hui l'arrivée du Très haut débit en Aquitaine.

### Très haut débit : pourquoi et pour faire quoi ?

Fin 2008, la France comptait plus de 17 millions d'abonnés à l'internet haut débit (55% des ménages aquitains sont connectés). Source de nouveaux besoins, notamment audiovisuels, le numérique fait appel à des débits toujours plus importants. Le Très haut débit et le déploiement de réseaux de fibre optique au plus près de l'abonné (FTTH, fibre à domicile) apparaissent ainsi comme « une évolution inexorable », souligne **Xavier Rolland-Billecart, directeur régional de la Caisse des Dépôts**.

« Nous ne connaissons pas le dixième des services que rendra le Très haut débit, même si nous en identifions déjà quelques-uns : c'est la télévision en haute définition ; c'est le sous-traitant aéronautique qui élabore en direct avec l'avionneur distant le concept de la pièce de fuselage dont celui-ci a besoin ; c'est le grand chirurgien d'une métropole qui diagnostique la nécessité d'une intervention dans un hôpital secondaire », précise **Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine**, en ouverture des Assises. « Nous n'avons pas le droit d'attendre la venue de toutes ces applications nouvelles, faute de quoi notre pays, notre région, seront irrémédiablement décrochés de la compétitivité mondiale, comme du partage du savoir et de la culture ». **Gérard Hardy, directeur adjoint du cabinet Tactis**, confirme : « En 2013, 66 % des abonnés au FTTH (Fibre à domicile) seront des asiatiques. La problématique aujourd'hui est celle de la compétitivité de la France ».

**Chef d'entreprise dans les Landes, Laurent Raboteau** témoigne des perspectives offertes par le Très haut débit : « Dématérialisation,

### Les collectivités locales comme moteurs du THD

Assurer l'égalité de tous, habitants et entreprises des zones urbaines et rurales, face à une révolution numérique engagée partout dans le monde : c'est le défi que devront relever les collectivités locales, désignées par **Francis Idrac, Préfet de région et préfet de Gironde**, comme les mieux à même d'éviter « une fracture numérique » territoriale. Dans un contexte de concurrence sur le marché des télécommunications, cette question de l'équité territoriale est centrale : « Les opérateurs privés s'occuperont des grands centres urbains, puisque le marché les y appelle. N'attendons pas de leur générosité naturelle qu'ils aménagent vertueusement notre territoire », remarque **Alain Rousset**. Sans intervention publique dans les réseaux de fibre optique, 13 millions de Français ne seront jamais connectés au Très haut débit, prévient **Gérard Hardy**, du cabinet Tactis.

Depuis 2004, l'article 14-25-1 du Code des collectivités territoriales donne compétence aux collectivités pour engager des chantiers de réseaux de télécommunication. « Il faut créer des espaces supplémentaires de marché », explique **Michel Eimer, délégué TIC au Conseil régional d'Aquitaine**, et ainsi permettre l'accès des abonnés à des offres de services concurrentielles. Mais les coûts sont importants pour des entités parfois modestes (communautés de communes, par exemple) cantonnées à investir dans des chantiers non rentables. « Néanmoins, il faut se lancer », défend **Michel Eimer**. « Plutôt que de chercher un modèle économique immédiat, il faut privilégier un modèle

# Assises aquitaines du Très haut débit



Anne-Marie Keiser, Présidente du syndicat mixte Gironde Numérique

d'investissement sur du Très haut débit dans des zones où le déploiement n'est pour l'instant pas rentable pour les opérateurs télécoms, mais qui le sera sûrement dans 15 ans », interroge-t-il. Le Préfet, de son côté, fixe les priorités : « Une première étape de déploiement devrait consister à couvrir les zones d'activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que les communes de plus de 5000 habitants ». Les maires

sont appelés à faire installer dès aujourd'hui des fourreaux en sous-sol afin de faciliter l'accueil, demain, de réseaux de fibre optique.

## Permettre la lisibilité des réseaux télécoms

La première des actions stratégiques pointées par les intervenants est la nécessité d'accroître la lisibilité des réseaux existants, comme le prévoit d'ailleurs la loi de Modernisation de l'Economie (LME) depuis sa modification en janvier dernier. Michel Eimer conseille de mettre en place « des systèmes d'information géographiques (SIG) des réseaux télécoms présents sur les territoires, ainsi que sur ceux à venir », afin de permettre l'élaboration de schémas directeurs de déploiement de la fibre optique collant aux réalités et attentes des citoyens et des entreprises. Fort de son expérience de **Président du syndicat mixte Manche numérique (réseau FTTH départemental)**, Gilles Quinquenel va plus loin et conseille d'« intégrer ces schémas directeurs du numérique dans des documents d'urbanisme ». Voulus comme des leviers de l'action politique, ces schémas directeurs visent à établir une stratégie commune de déploiement des réseaux à très haut débit entre l'ensemble des acteurs concernés : Etat, collectivités territoriales et élus, opérateurs de télécommunication, bailleurs sociaux, syndicats d'énergie et d'électricité, etc. « Sans dialogue, sans partage d'expérience ni partenariats stratégiques, il est impossible de construire des réseaux », témoigne **Eric Kerrouche, Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud**. Sa collectivité vient de lancer officiellement un réseau haut débit. Le futur schéma directeur pour le développement du Très haut débit de la région Aquitaine a été mis en débat lors de ces Assises. Il sera proposé au vote de l'Assemblée régionale pendant l'été.

## Quel rôle pour l'Etat ?

« Nous pouvons envisager des cofinancements pour la construction de réseaux de fibre optique mais la présence de l'Etat est nécessaire », a ainsi déclaré **Bernard Vauriac, conseil régional chargé des TIC**. L'engagement insuffisant de l'Etat dans les nouveaux réseaux de communication à Très haut débit a

souvent été dénoncé lors de ces Assises. « Le leadership de l'Etat doit être mis en œuvre en concertation avec les territoires », répond **Jérôme Coutant, responsable du pôle Aménagement numérique des territoires à la Diact**. Ce positionnement se traduit par l'existence d'un outil de concertation mis en place en 2008 : le Comité pour la couverture numérique des territoires (CCNT). Animé par la Diact, il réunit l'Etat et les associations d'élus et de collectivités. **Sébastien Soriano, chef du service régulation haut débit et collectivités territoriales de l'Arcep**, rappelle également que les collectivités ne sont pas seules face au chantier du Très haut débit : « L'Autorité les accompagne dans le cadre du Comité des réseaux d'initiative publique », lance-t-il. « L'Etat prendra sa part dans les schémas directeurs notamment après la révision à mi-parcours des Contrats de Plan Etat-Région (CPER, ndlr) », précise Jérôme Coutant. « Personne n'exclut que la révision à mi-parcours du CPER puisse permettre d'introduire une dimension supplémentaire pour la couverture numérique par les fonds européens », confirme **Frédéric Mac Kain, Secrétaire générale aux affaires régionales**, en conclusion de ces Assises aquitaines du Très haut débit. « L'Aquitaine a mis en œuvre une démarche régionale exemplaire de concertation et de mise en cohérence des initiatives numériques régionales à travers le Pôle Aquitain pour la Société de l'information (PASI). Il est opportun de maintenir un leadership sur la méthode appliquée et la mise en œuvre de ces initiatives. »

### Plus d'infos sur les Assises sur [www.aecom.org](http://www.aecom.org)

#### Les propos introductifs

**Francis Idrac**, Préfet de région, préfet de la Gironde ; **Xavier Roland Billecart**, directeur régional Caisse des Dépôts ; le discours d'**Alain Rousset**, Président du Conseil régional d'Aquitaine.

#### La conclusion

**Frédéric Mac Kain**, Secrétaire général pour les Affaires Régionales.

#### En vidéo

**Gérard Hardy**, « Contexte de déploiement du Très haut débit en France »

**Bernard Vauriac**, « Pour un schéma directeur de déploiement du Très haut débit en Aquitaine ».

#### Témoignages

**Laurent Raboteau**, directeur associé de ComWith (Biscarosse - Landes) ; **Jean-Claude Deyres**, maire de Morcenx.

#### Documents

Supports d'intervention de **Serge Pujol**, correspondant pour le grand Sud-Ouest, CETE de l'Ouest ; **Jean-Pierre Jolibert**, responsable du service ingénierie et qualité, Domofrance Bordeaux et **Rémy Juston**, Maître de conférence associé, département universitaire des sciences d'Agen.

Dossier Hors série de l'Aquitaine Numérique « Assises aquitaines du Très haut débit, l'appel aux élus locaux » (Pdf)

## L'insertion grâce au numérique



De gauche à droite : Jean-Louis Mounier, directeur général de SFR en charge de l'innovation ; Eric Chatry, président de l'association Reconnect ; Alain Juppé, maire de Bordeaux.

Eric Chatry est le créateur de Reconnect, solution de téléphonie pour les personnes en situation d'exclusion. Il a remporté en mars le concours SFR Jeunes Talents Innovation pour la ville de Bordeaux. AEC était associé au jury.

« Après 20 ans passés dans des groupes internationaux, des parangons du capitalisme, j'ai quitté ma boîte et commencé à réfléchir. J'ai surtout commencé à m'occuper des autres, dans un centre d'accueil pour SDF par très loin de chez moi. L'idée de Reconnect a germé là », raconte Eric Chatry, 42 ans. L'homme, affable et souriant, met alors sa fibre sociale, solide sous une carrure d'athlète, au service des plus démunis. Autrefois directeur marketing chez L'Oréal, Danone ou LVMH, il met aussi à profit son expérience de meneur d'hommes et de projets. Il crée une association, Reconnect, dont il assure une présidence bénévole et développe, avec l'aide d'opérateurs alternatifs de téléphonie, la solution Reconnect. Un an plus tard, en mars dernier, Eric Chatry est désigné lauréat pour Bordeaux du concours SFR Jeunes Talents Innovation. Loin

devant les 70 autres candidats.

« Enormément de personnes possédant un portable ne peuvent s'en servir à cause du prix des forfaits. Les cartes prépayées, elles, reviennent très chers. Le téléphone, pourtant, est un élément fort de stabilisation sociale. A travers Reconnect, nous proposons une véritable solution d'ingénierie sociale, innovante et qualifiée puisque ce sont les travailleurs sociaux qui déterminent quelle personne bénéficie du service », explique Eric Chatry.

### Reconnect, simple « mais puissant »

Le principe de Reconnect est simple « mais puissant », se félicite son créateur. Pas besoin de domicile, encore moins d'adresse. Le bénéficiaire se voit attribuer un numéro de téléphone fixe permanent et couplé à une boîte vocale qu'il peut rappeler gratuitement, depuis un fixe, pour relever ses messages. Dans un contexte de recherche d'emploi, Reconnect peut créer la différence. Le service se double parfois de la création de simples cartes de visite au nom du bénéficiaire sur lequel est indiqué le numéro attribué. Pour Reconnect, qui assume pour le moment les frais du service, le coût reste raisonnable puisqu'il fait appel à la voix sur IP.

« Notre objectif est d'arriver à nous dédouaner des financements publics. Le modèle économique de Reconnect pourrait reposer sur l'achat groupé de plusieurs numéros de téléphone, par une association par exemple, qui les distribuerait pour quelques euros par mois à des personnes en difficulté. Là encore, la valeur sociale est forte car les bénéficiaires se donnent les moyens de retrouver leur autonomie », analyse Eric Chatry. Comme promis dans le cadre du concours Jeunes Talents Innovation, l'association verra sa solution innovante mise en œuvre à Bordeaux grâce au soutien de la Ville et de SFR. Les premiers déploiements sont prévus au troisième trimestre 2009.

Contact : [eric.chatry@reconnect.fr](mailto:eric.chatry@reconnect.fr)

## Une Cuvée Numérique aquitaine dans la Mêlée !



Onze entreprises innovantes d'Aquitaine ont participé, le 23 avril, à la 13<sup>ème</sup> édition du salon TIC de la Mêlée Numérique, à Toulouse. Une initiative de la société Libcast, de l'Adeiso et d'AEC soutenue par la Région Aquitaine.

Réunies sous la bannière « Cuvée Numérique Aquitaine », elles ont pu nouer des contacts avec des acteurs concernés par le développement de l'informatique, des nouvelles technologies et du secteur des télécommunications en Midi-Pyrénées.

Les entreprises : C4Web, GMT Edition, Primobox, Clymo, Aca-o, ClicRDV, Phillips Internet, Libcast SAS, Jungul SAS, Systonic, Wopata.

## Séniors et dépendance

# La domotique au service du maintien à domicile



Le maintien à domicile des personnes âgées est cité par 79% des Français comme une action prioritaire de l'Etat face à la dépendance.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la prise en charge des aînés est le défi majeur du 21<sup>e</sup> siècle. Le maintien à domicile est un enjeu économique, social et sanitaire. Dans nos contrées où les technologies de l'information et de la communication sont en développement constant, l'intégration du numérique dans les foyers ouvre des perspectives intéressantes en termes de services.

La maison numérique du futur, truffée de capteurs, d'outils de contrôle et de communication, évoluera selon le degré de dépendance de la personne mais sans se substituer à l'action familiale, médicale et sociale. Elle devra avant tout répondre à un besoin exprimé, consenti.

Le « bien vieillir » et ses technologies se heurtent à de nombreux freins économiques et culturels. Ces évolutions méritent réflexion, formation, adaptation des professionnels de l'aide et du soin, ainsi que de ceux qui encadrent et régissent leurs missions.

Une sensibilisation indispensable à laquelle tente de participer ce dossier.

Par Eric Culnaert, Suzanne Galy, Antoine Chotard et Julie Tomas.

## Sommaire

- p10 **Les enjeux du dossier :** Le vieillissement, un enjeu socio-économique
- p12 **Ecosystème du maintien à domicile :** La domotique au service des aidants
- p13 **Juridique :** Données personnelles sensibles
- p14 **La maison numérique :** Les technologies nouvelles du maintien à domicile
- p16 **Analyse :** Technologies du « bien vieillir » : le secteur peine à s'épanouir

## Les enjeux du dossier.

Le vieillissement de la population place nos sociétés face à un défi majeur : la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Alors que le maintien à domicile des personnes âgées apparaît pour 79% des citoyens comme une action prioritaire de l'Etat face à la dépendance (1), la convergence des technologies domotiques, multimédia et internet ouvrent des perspectives



# Le vieillissement un enjeu socio-économique

## Domotique ?

Domaine technologique qui vise à automatiser et faire communiquer entre eux les équipements d'une habitation, afin de faciliter les interactions, de réagir avec l'environnement et les résidents.

## Maintien à domicile ?

Le maintien à domicile (ou soutien à domicile) représente l'ensemble des moyens et services permettant à une personne en perte d'autonomie de continuer à vivre dans son cadre de vie habituel.

## 1- Evolutions démographiques

En 2004 les Nations Unies ont révisé leurs projections de population à l'échelle mondiale : le scénario « moyen » constate que la part des 60 ans et + s'est maintenue aux alentours de 9% depuis les années 1950, a commencé à croître dans les années 1990 pour franchir la barre des 10 % au début des années 2000. Nous sommes aujourd'hui même à un point d'inflexion qui voit la croissance de la part des 60 ans et + dans la population mondiale s'accélérer notablement, avec des projections à plus de 20% en 2050 (dans le même temps, la part des 0-24 ans, qui a culminé au-dessus de 50% dans les années 1970, devrait chuter à moins de 35%).

L'analyse de la pyramide des âges en France établie en 2007 par l'INSEE confirme que nous venons de nous engager dans une période de rupture majeure. Jusqu'à ces dernières années, les 60 ans et + correspondaient à 3 classes creuses successives : déficit des naissances dû la guerre de 14-18, arrivée à l'âge de fécondité de la classe creuse 14-18, puis déficit des naissances dû à 39-45. Nous sommes en train d'assister à l'arrivée à l'âge de 60 ans et + de la génération baby-boom (1946-1976). Cela signifie que depuis le milieu des années 2000, deux fois plus de Français qu'auparavant fêtent leur 60e anniversaire chaque année. C'est ce phénomène qu'on désigne par l'expression papy-boom.

Dans les pays à revenus élevés de l'OCDE, comme la France, l'espérance de vie continue de s'accroître (de 73 ans en 1980 à 79 ans en 2003 selon le rapport 2005 du PNUD).

La répartition par classes d'âge de ceux qu'on appelle un peu vite les seniors, comme s'il s'agissait d'une population homogène, se modifie rapidement. Si la part des 60-64 ans en France métropolitaine devrait continuer d'osciller jusqu'en 2050 autour de 5 ou 6% comme elle le fait depuis 1950, en revanche la part des 65 ans et + devrait passer de 11% en 1950 à plus de 25% en 2050. Sur la même période, la part des 75 ans et + devrait passer de moins de 4% à plus de 15%.

On va assister à l'émergence en quantité significative de classes d'âge jusque là marginales : moins de 70 000 en France en 1990, les 90 ans et plus devraient être plus de 350 000 en 2050. Le

même type d'écart se retrouvera pour les 85 ans et +, ou encore pour les 80 ans et + (de moins de 300 000 en 1990 à plus de 650 000 en 2050). Le vieillissement de la population se produit donc selon deux axes : si l'on fixe un seuil « senior » autour de 60 ans, le nombre des seniors doublera entre 1990 et 2050. Mais au sein de cette population, la part des plus âgés augmentera également : sur la même période, le nombre des 80 ans ou plus aura été multiplié par plus de 3,5.

## 2- Prise en charge de la dépendance

Les impacts économiques des évolutions démographiques en cours ont fait l'objet de projections quant aux systèmes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie. Les questions qu'elles posent en termes d'augmentation des cotisations, d'augmentation de l'âge du départ en retraite, etc. sont largement relayées par la presse. Un seul chiffre pour fixer les idées : en France, selon le scénario moyen, la part des dépenses de santé dans le PIB devrait passer de 9,8% en 2000 à 12,7% en 2050. Le scénario correspondrait à une majoration de 63% du taux de cotisation à l'Assurance maladie...

C'est sous l'angle social que le présent dossier aborde la question du vieillissement : à l'échelle individuelle, le vieillissement s'accompagne d'une perte d'autonomie qui varie d'un individu à l'autre, mais également, pour chaque individu, au fil du temps. Depuis la fin des années 1990, la grille normalisée AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) permet de classer de 1 à 6 les niveaux de dépendance (GIR1 étant le niveau le plus élevé) : elle mesure l'autonomie physique et psychique (cohérence, capacité d'orientation, toilette, habillage, alimentation, élimination, transferts, déplacements à l'intérieur, déplacements à l'extérieur, communication à distance) mais aussi domestique et sociale (pouvoir gérer son budget et ses biens, faire la cuisine, faire le ménage, assurer ses déplacements, assurer ses achats, pouvoir suivre ses traitements, avoir des activités de temps libre).

La prise en charge de cette dépendance, accompagnée financièrement notamment par l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie, gérée par le Conseil général selon des modalités nationales prenant en compte à la fois le revenu

et le niveau GIR), peut être effectuée au sein de diverses structures d'accueil (foyers logement, hébergement temporaire, domicile collectif, maison de retraite, unité géro-psycho-geriatrique, unité de soins longue durée) – mais également à domicile, par l'intervention de divers aidants : famille, associations ou sociétés de services à la personne, services sociaux, professionnels de soins infirmiers ou médicaux... Cette dernière option est de plus en plus privilégiée lorsque c'est possible, à la fois parce qu'elle correspond le plus souvent au souhait de la personne concernée et par carence de capacités d'accueil suffisantes dans les structures dédiées.

### 3- Une réflexion s'engage en Aquitaine

En Aquitaine, la question est d'une acuité particulière : nos 5 départements se situaient en 1999 au-dessus de la moyenne nationale (20,6%) pour la part des 60 ans et +, et 3 d'entre eux (les Landes, la Dordogne et le Lot-et-Garonne) s'inscrivaient dans la fourchette la plus haute (entre 28,8% et 33,4%). Aussi un groupe de travail thématique a-t-il été créé dans le cadre du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information. Baptisé « e-domicile : seniors et dépendance », il axe ses travaux sur les applications du numérique au maintien à domicile (on parle désormais de « soutien à domicile ») : en quoi le numérique, et en particulier l'équipement du logement avec des outils numériques, permet-il une meilleure action et coordination des différents aidants ? En quoi, également, permet-il de pallier certaines pertes d'autonomie et donc de contribuer au soutien à domicile ?

L'enjeu n'étant pas, comme au Japon, d'entrer dans une logique de substitution de l'intervention humaine par le déploiement technologique mais de mettre ce dernier au service de la personne en perte d'autonomie pour lui permettre de demeurer chez elle le plus longtemps possible dans des conditions de sécurité et de confort acceptables, et dans le respect de toutes ses dimensions humaines, y compris sociales et affectives.

A ce titre, la convergence des technologies domotiques et des technologies multimédia et internet ouvrent des perspectives intéressantes en termes de services à la personne mais aussi de communication avec l'extérieur et donc de lien social (la proportion de personnes vivant seules augmente avec l'âge, en particulier chez les femmes, où elle dépasse 55% à partir de 80 ans).

(1) (Baromètre Prévoyance Dépendance TNS-SOFRES, novembre 2007).

#### PASI : Un Groupe de travail « e-domicile »

Un groupe de travail thématique baptisé « e-domicile : seniors et dépendance » a été créé dans le cadre du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information. Il axe ses travaux sur les applications du numérique au maintien à domicile (on parle désormais de « soutien à domicile »). Ce groupe de travail a notamment commandité une « Contribution à un état de l'art de la domotique appliquée au maintien à domicile » qui peut être téléchargée à l'adresse : [http://siad.aecom.org/docs/ressources/domo\\_03\\_09.pdf](http://siad.aecom.org/docs/ressources/domo_03_09.pdf)

La prochaine réunion de ce groupe de travail, qui a également recensé divers projets pertinents aux échelles française et européenne, aura lieu le 28 mai 2009.

Lancé le 21 janvier 2004, le Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI) est le premier Pôle de Compétence sur les Technologies de l'Information et de la Communication créé en France, suite aux décisions du CIADT du 13 décembre 2002.

Animé conjointement par l'Etat et la Région, organisé opérationnellement par Aquitaine Europe Communication, cet outil sans personnalité morale réunit la Trésorerie Générale, le Rectorat, les Préfectures, la Caisse des Dépôts, les Départements, les Agglomérations, les Universités. Lui sont aujourd'hui notamment associés : les Chambres consulaires régionales, l'Association des professionnels de l'Electronique, l'informatique et du multimédia (Adeiso), le Pôle E-business Sud Aquitain (Peba) ; s'associent également aux travaux l'Agence landaise pour l'informatique (ALPI), l'Agence du numérique 64 (ADN), etc.

Ces travaux touchent notamment à l'orientation et au suivi des 45 millions de fonds FEDER spécifiquement alloués au numérique en Aquitaine pour la période 2007-2013. A cet effet sont par exemple créés divers groupes de travail thématiques donnant lieu à des études et à des outils de gouvernance et pouvant déboucher sur la mise en œuvre d'actions concertées.

Contact : [eric.culnaert@aecom.org](mailto:eric.culnaert@aecom.org)

## Ecosystème du maintien à domicile.

*Les TIC et la domotique ne doivent pas se substituer à l'action familiale, sanitaire et sociale mais permettre de la prolonger efficacement. Ils accroissent la dimension relationnelle et atténuent l'isolement social*

# La domotique au service des aidants



Le maintien à domicile (ou soutien à domicile) représente l'ensemble des moyens et services permettant à une personne en perte d'autonomie de continuer à vivre dans son cadre de vie habituel.

Cette démarche permet à la personne âgée qui le désire de rester chez elle en bénéficiant d'aides financières, humaines et matérielles variées. La convergence de la domotique et des TIC laisse entrevoir la mise en place d'un environnement technologique facilitant les activités quotidiennes du séniör et lui permettant de rester connecté au monde extérieur, notamment celui des aidants familiaux et des professionnels du secteur sanitaire et sociale. Il s'agit de tirer parti de la diffusion des nouvelles technologies dans les foyers pour favoriser dans un avenir proche leur développement pour l'autonomie et l'accompagnement dans le vieillissement. Le maintien à domicile représente un secteur porteur pour le développement d'applications technologiques car il concerne une population en croissance constante.

## Assurer dignité et qualité de vie

Le maintien à domicile doit permettre aux séniörs en situation de perte d'autonomie de conserver dignité et qualité de vie. Ce n'est pas un enfermement mais bien un soutien, une manière de limiter les temps d'hospitalisation et de permettre au séniör de vivre avec le meilleur confort possible à domicile.

Le maintien à domicile pour la personne âgée doit répondre à des besoins fondamentaux identitaires : rester chez soi, communiquer, stimuler ses facultés intellectuelles et corporelles. Au regard des progrès de la domotique dopés par l'expansion numérique, la concrétisation de solutions adaptées au maintien à domicile passe notamment par de nouveaux dispositifs techniques de rappel de tâches et de stimulation (prise de médicament, exercices physiques, pilotés à distance voir automatisés), des aides techniques

à la motricité, des interfaces simples et adaptées de communication telle la visiophonie afin d'accroître la dimension relationnelle et atténuer l'isolement social.

## Coordination et transmission des informations

Les TIC et la domotique ne sont pas là pour se substituer à l'action familiale, sanitaire et sociale mais pour permettre de la prolonger efficacement. Le maintien à domicile sollicite nombre d'acteurs des corps médicaux et sociaux mais il implique en premier lieu les aidants familiaux, c'est à dire le conjoint de la personne (dans près de la moitié des cas actuels), les enfants ou des personnes de l'entourage proche. Pluridisciplinaire par essence, il implique une coordination et une transmission complexe des nombreuses informations relatives à l'état physique et moral d'une personne soutenue à domicile. Dans ce cas précis, le point de capitalisation de toutes ces informations n'est plus l'institution professionnelle ou l'établissement de santé mais le domicile de l'aidé.

L'importante division du travail lié au maintien à domicile peut s'avérer problématique. Là encore, les outils collaboratifs numériques sont porteurs d'espoir quant à la manière de partager les informations recueillies par chaque maillon de la chaîne des aidants voir par l'aidé lui-même (planning et annuaire partagé centralisé au domicile, dossier médical partagé avec accès sécurisés).

Tout en considérant les mutations liées aux outils numériques dans l'action sanitaire et sociale, favoriser la formation sur les technologies pour l'autonomie auprès des professionnels s'avère primordial et permettra de définir le rôle de ces outils numériques dans le cadre d'un domicile numériquement augmenté (*lire aussi page 14*).

## Des outils pour soulager les aidants

Les nouvelles technologies de la communication et de la domotique démontrent aussi leur utilité à travers le répit qu'elles peuvent offrir aux aidants familiaux souvent surchargés. Ceux-ci sortent rarement indemnes de l'assistance qu'ils prodiguent. Accompagner ou faciliter la charge d'un aidant fragilisé est aussi un enjeu de santé public. Les systèmes de surveillance de forme, les capteurs de chute, les lampes s'allumant automatiquement selon l'heure du jour sont autant de substituts aux tâches répétitives, finalement stressantes, pouvant être épargnées à l'aidant lorsqu'elles sont automatisées.

## Juridique.

*Dans le cadre du maintien à domicile, un nombre croissant d'aidants interviennent auprès de la personne en perte d'autonomie. Ils doivent coordonner leurs actions et échanger de multiples informations qui ont trait à sa vie privée, voire spécifiquement à sa santé. La loi Informatique et Libertés fixe un cadre protecteur autour de ces données personnelles*

# Données personnelles sensibles

Les données de santé sont des données dites sensibles, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

La collecte et le traitement de ces données doivent respecter les principes de la loi de 1978 (modifiée en 2004) au moment de la collecte des données personnelles, pendant les traitements et jusqu'à la conservation de ces données. Le non respect des dispositions de la loi Informatique et Libertés est passible d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 d'amende.

La mise en œuvre d'un fichier comportant des données de santé doit faire l'objet de formalités préalables auprès de la CNIL. Cette demande d'autorisation adressée à la CNIL est composée d'un formulaire de déclaration normale accompagné d'annexes relative à la sécurité et aux échanges de données.

En l'absence de réponse, la demande d'autorisation est réputée rejetée. La démarche de demande d'autorisation vise à montrer à la CNIL que toutes les précautions utiles ont été prises par le responsable du traitement afin de garantir le respect des dispositions de la loi Informatiques et Libertés notamment sur les points suivants :

- **la finalité du traitement** : les données à caractère personnel ne peuvent être collectées uniquement à des fins déterminées, explicites et légitimes.
- **la proportionnalité de la collecte** : les données doivent être « adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et de leurs traitements ultérieurs ».
- **la limitation de la durée de conservation** : les données seront « conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées ».
- **la sécurité et la confidentialité** : les données ne pourront être consultées et communiquées que par les agents habilités du fait de leur fonction. Le responsable du fichier est astreint à une obligation de sécurité : il doit prendre les mesures adéquates pour assurer la confidentialité et la non-divulgation de ces données.
- **le respect des droits des individus** : le recueil de données doit s'accompagner d'une information des usagers dont les données sont collectées. Elle porte par exemple sur la finalité du traitement, les destinataires

des données, les modalités d'exécution des droits garantis par la loi Informatique et Libertés notamment le **droit d'accès, de modification/suppression et d'opposition.**

[julie.tomas@aecom.org](mailto:julie.tomas@aecom.org), Juriste TIC

## Ethique et gérontechnologies

par Jérôme Pellissier, Psychogérontologue.

La plupart des questions que posent les (géron) technologies ne portent pas tant sur la technologie elle-même que sur nos choix de vie, sur la société que nous voulons construire, sur la conception que nous avons de ce qu'est vivre, vieillir, prendre-soin...

### 1-Choix et consentement

L'aide, le prendre-soin, l'accompagnement, se situent d'abord dans le respect de l'autonomie psychique des personnes. C'est précisément le caractère choisi (par la personne) ou imposé (par un tiers) d'une technologie qui peut faire la différence entre une pratique libre et une atteinte aux droits, un délit voire un crime.

### 2-Economie

Dans le champ des technologies librement utilisées par les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, le principal souci éthique est économique : nombre de ces technologies (prothèses auditives, fauteuils vraiment adaptées, etc.) ne sont accessibles qu'aux personnes les plus aisées.

### 3-Justifier l'usage par le besoin

L'usage de certaines technologies (caméras de surveillance ; géolocalisation) est pour l'instant aussi peu cadré juridiquement que l'usage. Nous sommes obligés de les passer aux cribles de plusieurs questionnements : Pouvons-nous légalement atteindre aux droits de la personne ? La technologie améliore-t-elle la santé, le bien-être, la sécurité de la personne ? Existe-t-il d'autres procédés moins attentatoires ?

Extraits de l'article publié en janvier 2009 sur <http://www.jerpel.fr>

Plus d'information sur le site de la CNIL : <http://www.cnil.fr>

« L'interconnexion du réseau domotique et avec les autres réseaux intérieurs à l'habitat, dans le but de les contrôler, apparaît comme la piste de développement majeure pour la domotique »

## La maison numérique.

*Le secteur de la domotique converge avec celui des technologies communicantes. Ce réseau numérique global au sein de l'habitat permettra une évolution de l'habitat en fonction du niveau de perte d'autonomie*

# Les technologies nouvelles du maintien à domicile

Pendant longtemps, la domotique s'est développée au sein des domaines industriels de l'électricité, de l'électronique et de l'automatisme. On observe aujourd'hui un changement d'orientation des constructeurs qui migrent leur gamme de produit vers des passerelles IP, protocole de communication servant de support à l'internet. Cette mise en interconnexion des différents sous ensembles techniques dans l'habitat, également baptisée « convergence » (des technologies domotiques et des technologies numériques), dessine une orientation technologique axée sur les services au consommateur. On peut aussi s'attendre à l'apparition d'objets communicants par le développement de l'informatique ambiante (le réseau pervasif ou ubiquitaire).

## Le réseau domotique

Tout comme les réseaux électrique, multimédia et de communication, le réseau domotique fait partie intégrante du réseau domestique. Ces différents réseaux sont naturellement connectés les uns aux autres. L'interconnexion du réseau domotique et avec les autres réseaux intérieurs à l'habitat, dans le but de les contrôler,

apparaît comme la piste de développement majeure pour la domotique, que ce soit pour des services à l'énergie comme pour services de maintien à domicile. Les technologies filaires (courant porteur en ligne, bus de commande) et sans fil (radio fréquence, infrarouge) sont autant de supports de communication du réseau domotique permettant la mise en réseau des équipements, c'est-à-dire des organes de commande (téléphone portable, horloge de programmation, thermostat, gestionnaire d'énergie, indicateur de consommation, interrupteurs, détecteurs de mouvement, actionneurs de volets roulants, vanne d'arrosage motorisée, etc.) et des technologies liées (détecteur de présence, d'ouverture, de chocs, de fumée, capteur de température, vidéosurveillance, téléviseur, ordinateur, etc.).

Chaque appareil dispose alors de sa propre intelligence, capable d'intercepter les événements provenant des effecteurs et d'effectuer les actions associées. Il est ainsi fait l'hypothèse que l'habitat évolue en fonction du niveau de perte d'autonomie. Problème : l'interopérabilité en domotique est freinée par l'absence de standards et la multiplication des solutions propriétaires.

## Recherche et développement

**TéléPAT**, « Télésurveillance de PATients à domicile ». Mené dans l'Essonne (91) par GET-INT (Institut National des Télécommunications), il vise à réaliser un service de télé-assistance à domicile de personnes âgées et/ou souffrant de pathologies cardiaques dans le cadre de l'hospitalisation à domicile.

**VisAge**, « Ecran intergénérationnel communicant ». Expérimentation en 2008 dans le cadre du Pôle Domotique et Santé de Guérêt, dans la Creuse (23). VisAge permet aux proches du client d'envoyer des messages, des photos de la musique et des films qui seront diffusés sur son écran automatiquement. Un clavier optionnel permet de répondre aux messages reçus.

**GERHOME**, services numériques de maintien à domicile des personnes âgées. Mené dans les Alpes Maritimes (06) par le département Technologies de l'Information et Diffusion du Savoir et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Il vise à concevoir, expérimenter et certifier des solutions techniques pour informer des variations anormales de l'activité quotidienne de la personne, lancer une alerte automatique ou à la demande de la personne, fournir une synthèse pour l'intervention des services d'urgence.

## Expérimentations

**Maison Vill'âge**, résidence d'appartements high-tech pour les séniors. Portée par l'association MEDetic, cette expérimentation porte ses fruits à travers 6 réalisations de « villages » dans plusieurs départements du nord-est de la France. Les appartements y dotés d'une combinaison d'équipements domotiques d'assistance, de capteurs ainsi que des technologies de communication autorisant la surveillance à distance de l'état de santé des résidents. Un environnement technologique dense au sein duquel les capteurs jouent un rôle central, en termes de sécurité comme pour la remontée d'informations auprès des personnels soignants.

[www.medetic.com](http://www.medetic.com)



## De quoi parle-t-on ?

Appliqués au maintien à domicile, les technologies numériques au sein du domicile permettent à la personne en perte d'autonomie de continuer de vivre dans son logement dans des conditions de sécurité et de confort acceptables en gardant le contrôle sur son environnement, tout en facilitant les interventions des professionnels l'accompagnant au quotidien. Il ne s'agit en aucun cas de pallier la présence humaine par la technologie.

Bien qu'un produit puisse être multifonctionnel, ces technologies se classent globalement en quatre catégories de besoins :

**Sécurité** : téléalarme (capteurs), télésurveillance (caméras), alerte chute (capteurs), téléassistance, contrôle d'accès (visiophonie), capteurs de fenêtre (pour ouverture), détecteurs de gaz, fumée et inondation.

**Communication** : planning partagé (sur internet ou via un ordinateur), aide-mémoire, services web (réseau social, messagerie électronique, visioconférence), calendrier et livre de bord personnel commun, horodatage et paiement des intervenants (comme dans le projet Health Mate At Home d'Orange).

**Santé** : outils de mesure du poids, du taux de glucose, de la pression sanguine, fauteuil roulant de télé-médecine ou téléphones portables dotés de fonction de monitoring cardiaque. Agenda électronique au service des médecins, des cabinets médicaux et de leurs patients.

**Confort** : gestion de l'énergie (chauffage, eau), contrôle de lumière (elle agit sur l'environnement physique, sensoriel, visuel, et sur la qualité relationnelle, dans l'identification des espaces. Elle soigne et stimule), gestion d'appareils ménagers.

*Remarque* : Les études d'usage montrent qu'introduire des TIC dans le domicile ne se concrétise pas forcément par des usages. Une stratégie d'introduction est donc à définir en amont.

## Tribune

*Pierre Traineau est directeur général de l'association CATEL, réseau français de 9000 acteurs et 500 membres dont l'objectif est de contribuer au développement de la télésanté.*

### « L'âge de raison de la télé-médecine »

« Lorsqu'on parle de maintien à domicile aujourd'hui, on doit se poser la question de la télé-médecine et de ses moyens. C'est un enjeu de santé publique, d'aménagement du territoire, un enjeu économique et de développement durable.

Le terme télésanté définit de manière large l'ensemble des pratiques médicales effectuées à distance, par le biais d'internet. La télé-médecine est, elle, encouragée par la loi Bachelot que les sénateurs examineront à partir du 11 mai prochain : elle devrait permettre par décret un cadre aux pratiques de la téléconsultation (consultation à distance), de la télé-expertise et de la télésurveillance. L'année 2009 est celle de l'âge de raison de la télé-médecine. Les professionnels concernés appréhendent désormais le sujet sous un angle organisationnel : ce n'est plus seulement une question de techniques (les valises de télé-médecine, la visioconférence ou les télécommunications) qui est au centre mais les services (elle évite les déplacements, par exemple), les usages (une augmentation des échanges) et la proximité entre les professionnels

et les patients.

Le maintien à domicile affine la frontière entre la télé-médecine, le télé-social et le télé-bien être. Pour le citoyen-patient, il y a une continuité très forte entre la santé, le confort et le social. Le médecin travaille de plus en plus en coordination avec les autres acteurs du maintien à domicile : infirmière, kiné mais aussi la famille, les services sociaux. La dépendance relève plutôt des compétences d'un Conseil général. Les agences régionales de santé sont, via les groupements de coopérations sanitaires mis en place à cet effet, les maîtres d'ouvrage pour le volet sanitaire. Les prises de conscience sont multiples bien sûr sur les aspects économiques mais également sur le développement durable. L'agence de l'environnement y est sensible. Aujourd'hui, le transfert d'information n'est plus un problème, mais il génère des questions éthiques et juridiques. Sur un plan strictement technique, celui de l'intégration et de l'acceptation de technologies nouvelles dans l'habitat, les pouvoirs publics devront mener des actions pédagogiques et assurer un développement territorial priorisé. Désormais, c'est plutôt l'organisation des acteurs sur un territoire qui est capitale. Chaque organisme impliqué dans le maintien à domicile et la télé-médecine peut plus aisément prendre en compte les champs pluridisciplinaires des compétences des autres. »

**Plus d'informations sur le site**

<http://www.telemedecine.org/>

## Analyse.

*A l'heure actuelle, le déploiement des technologies facilitant le soutien à domicile se heurte à de nombreux problèmes qui ne sont pas nécessairement d'ordre technologique*

# Technologies du « bien vieillir » : le secteur peine à s'épanouir



*Les apports des TIC aux personnes fragiles sont peu connus des aidants, des soignants et des personnes âgées elles-mêmes.*

C'est un fait, le marché du « bien vieillir » ouvre des horizons économiques et d'innovation importants. Fort potentiel de solutions techniques, démultiplication des acteurs sur ce créneau, frontière s'estompant entre technologies médico-sociales et technologies multimédia du domicile sont autant de facteurs prédisant l'explosion du marché des gérontechnologies et des solutions domotiques bon marché répondant aux besoins du vieillissement (conscientisés ou non).

En matière de gérontechnologies (technologies appliquées à la gérontologie) et d'assistance technique au domicile, l'Etat et les collectivités publiques, sensibilisées au problème du vieillissement et du coût qu'il engendrera pour la société, s'accordent sur le fait de donner les moyens d'atteindre des objectifs significatifs et généralisables mais le secteur peine à décoller, l'offre n'est pas structurée et peu d'exemples de déploiement à grande échelle viennent conforter une politique volontariste de filière.

## Secteur économique déstructuré

Les acteurs économiques sont très nombreux (services médicaux et sociaux, services industriels, équipementiers, secteur TIC, BTP, assurances) et toutes les professions n'ont pas le même langage. Chaque profession tend donc à travailler de son côté. La pluridisciplinarité dans la conception des outils fait encore souvent défaut tout comme les référentiels de compétences de ces professions alors qu'ils permettraient un plus grand asservissement des technologies au service des besoins réels.

La majorité des acteurs de ce secteur (dont beaucoup de nouveaux entrants) reste attachée au système de

santé et de solidarité existant mais ils déplorent dans le même temps une difficulté à trouver des sources de financement pour déployer leurs activités.

Par ailleurs, les solutions bon marché, économiques de domotique au service du soutien à domicile impliquent une internationalisation du marché de ces technologies et des normes techniques mondialement partagées ce qui n'est pas encore le cas.

## Méconnaissance généralisée de l'existant

Sujet conflictuel et porteur de débats dans le milieu des soins gérontologiques, l'intrusion des solutions numériques dans la pratique des soins questionne toujours les professionnels sur le respect de la vie privée, de la dignité (*lire aussi page 13*) et sur les dangers d'une emprise prédominante de la technique sur l'humain. Les apports des TIC aux personnes fragiles sont peu connus des aidants, des soignants et des personnes âgées elles-mêmes. L'information sur ces produits ne venant pas aux oreilles des premiers concernés, il leur est d'autant plus difficile de mesurer l'apport des outils existants et d'en formuler le besoin.

## Un habitat pas adapté

Les réponses locales en termes d'adaptation urbanistique et d'apparition d'habitat augmenté restent dépendantes de mesures financièrement suffisantes des collectivités locales. Les bonnes pratiques en termes d'adaptation technologique de maisons ou de résidences préexistantes ne sont pas légions et, comparativement à nos voisins européens, la France présente un retard de sensibilisation de ces élus aux besoins de ces domiciles de nouvelle génération.

L'intégration d'une technologie suffisamment « cachée », dissoute dans l'habitat, au design adapté aux séniors ne leur rappelant pas le décalage générationnel et technique est une priorité.

## Finances insuffisantes

En France, de nombreux dispositifs sociaux proposent des prises en charge mais ils ne constituent pas une réponse d'ensemble. La prise en charge de l'accompagnement technologique d'un individu reste limitée en France. Pour exemple, la PCH (prestation de compensation du handicap) qui permet depuis le 1er janvier 2006 le remboursement aux personnes handicapées de toutes technologies pour l'évaluation n'est pas proposé par l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) qui s'adresse spécifiquement aux personnes de plus de 60 ans.

A venir

## Propre, tenant la route et... connectée



Les actualités nous l'ont largement expliqué : le secteur de l'automobile est en crise. Pas assez écologiques, les voitures accusent de plus en plus une carence de popularité auprès des jeunes générations pour qui la voiture rime davantage avec pollution. A l'image du secteur aérien, l'industrie automobile doit en cette période critique réapprendre à séduire la génération Y pour qui la convergence des TIC et de la mobilité représentent le progrès de cette dernière décennie.

Comme l'exprime Jean-Pierre Corniou, DGA de Sia Conseil, la mise en relation permanente offerte par les TIC (géolocalisation, haut débit mobile, web2.0, télépaiement) représente « un modèle à méditer pour les constructeurs. Connectée (au web), la voiture zéro émission sera aussi facilement intégrable dans le tissu urbain que dans le contexte social. Les télécommunications et l'automobile peuvent et doivent s'inventer un destin commun ».

Le GPS, prémices du déploiement de services embarqués, risque de ne représenter très vite qu'une part infime des services numériques proposés au conducteur. Les constructeurs automobiles expérimentent et commencent à proposer au grand public de nouvelles applications : lors du dernier salon de l'automobile en octobre 2008, Orange annonçait l'intégration de sa Flybox (une box mobile connectée en 3G+) dans des modèles Toyota et Lancia et présentait son partenariat avec Heuliez, et Michelin pour la « Will », voiture zéro émission, connectée au web et agrémentée de commandes vocales pour sécuriser la conduite. Courant 2009, Orange devrait présenter également son Taxi du Futur avec PSA Peugeot Citroën.

Selon Techcrunch.fr, Ford intègre aux USA le navigateur mobile Opéra dans ses véhicules pour permettre aux professionnels de rester connectés à l'entreprise via le tableau de bord. Onstar réfléchit à intégrer Twitter dans ses véhicules et Tesla expérimente l'écran tactile de grande dimension pour accéder à Google Maps, Pandora radio...

Si ces nouveaux services permettent d'envisager une conduite sécurisée par une information en temps réel sur son environnement, ils permettront sûrement de générer loisirs et distractions dans la voiture. Les responsables de la sécurité routière apprécieront cette ambiguïté !

[antoine.chotard@aecom.org](mailto:antoine.chotard@aecom.org), Responsable de la veille

Le chiffre

**41,2 %**

des Aquitains ont effectué au moins un achat en ligne durant les douze derniers mois. Ils sont 62% parmi les usagers déclarés d'internet (source Enquête AEC équipements et usages des ménages aquitains en matière de TIC).

En Europe, la moyenne des habitants ayant acheté en ligne au moins une fois dans l'année est de 32%.

Le site

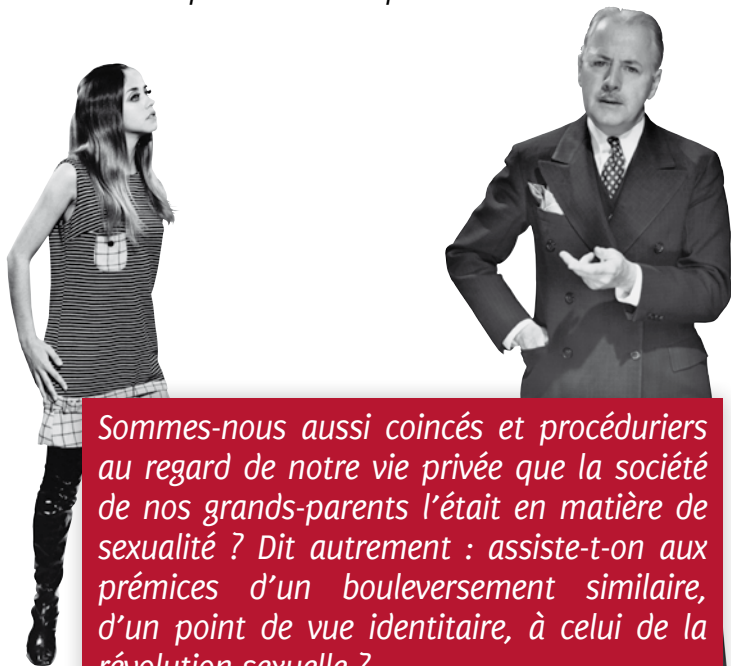
[www.monflux.org](http://www.monflux.org)  
**MonFlux partage facilement les vidéos**

MonFlux est un service, mis à disposition par l'association girondine Médias-cité (Saint-Médard en Jalles). Il a été pensé pour rendre possible la diffusion de vidéos sous la forme de Vidéo à la Demande (VOD) depuis [www.monflux.org](http://www.monflux.org), mais également depuis votre propre espace web, sans aucune compétence de transcoding des vidéos puisque tout est fait par le serveur de MonFlux. Dans ce cas la vidéo est stockée et diffusée depuis la plateforme MonFlux mais elle est visualisée comme si elle était hébergée sur votre propre site web.

Quatre catégories permettent de classer ses films sur cette plateforme solidaire de vidéos en ligne : Citoyenneté, Art, Technologie et Culture. Un très bon moyen de découvrir les ateliers de divers écoles, espaces multimédias ou associations. A noter que cet espace de diffusion est sans publicité et l'ensemble des contenus est diffusé sous licence Creative Commons et en GPL (Licence Publique Générale GNU).

# Recherches & prospective

Retrouvez dans l'Aquitaine Numérique un article publié dans internetactu.net. Ce site d'information en ligne sur les technologies, les services et les usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication est édité et réalisé par l'Association pour la fondation Internet Nouvelle génération (Fing)



*Sommes-nous aussi coincés et procéduriers au regard de notre vie privée que la société de nos grands-parents l'était en matière de sexualité ? Dit autrement : assiste-t-on aux prémices d'un bouleversement similaire, d'un point de vue identitaire, à celui de la révolution sexuelle ?*

Par Jean-Marc Manach. Extraits de l'article publié le 12 mars 2009

La thèse selon laquelle nous serions face à un bouleversement similaire à celui de la révolution sexuelle, sur le plan de la protection de nos vies personnelles, est esquissée dans un très intéressant article (1) consacré aux bénéfices sociaux, personnels et professionnels du partage des données par les utilisateurs de réseaux communautaires et sociaux type "web 2.0".

Pour le professeur Ravi Sandhu, responsable de l'Institut de la cyber sécurité à l'université du Texas à San Antonio, l'absence de pudeur des "natifs du numérique" (traduction de digitals natives, le surnom donné à ceux qui ont grandi environné de technologies de l'information) serait comparable à l'attitude désinhibée avec laquelle les jeunes des années 60-70 abordaient la sexualité : "Au début, les gens avaient très peu d'inhibitions, et adoptaient des pratiques très risquées. Nous en sommes un peu à ce stade, en matière de partage de données. Avec le temps, les gens ont appris que ce n'était pas sans danger."

La thèse est intéressante, la personnalité de ses auteurs ne l'est pas moins. Don Peppers et Martha Rogers, les auteurs de l'article, sont à la tête d'un cabinet de consultants spécialistes de la relation clients, et 1to1Media, le journal où a été publié leur article, en est une filiale. Ravi Sandhu, quant à lui, déclarait récemment qu'il travaillait "en synergie" avec la National Security Agency (NSA), le plus important des services de renseignement américains, qui a pour mission d'espionner les télécommunications.

On peut facilement comprendre que des gens dont le métier est d'agréger des données personnelles militent pour un changement de comportement vis-à-vis de la notion de vie privée, et cherchent à faire accepter l'idée que la population n'a rien à en craindre, mais tout y à gagner. Cette précaution prise, leur question fait-elle pour autant sens ?

## La vie privée, un problème de vieux con?

### Big Brother, un truc de vieux ?

Récemment on apprenait que si un mineur sur cinq fait effectivement l'objet d'avance sexuelle via l'internet, 90 % de ces "avances" sont le fait de personnes du même âge. Ces avances relèveraient, pour l'essentiel, de plaisanteries, mais feraient aussi de plus en plus partie du "nouvel ordre" amoureux : aux Etats-Unis, un adolescent sur cinq, et un jeune adulte sur trois, ont déjà envoyé des photos ou vidéos d'eux-mêmes, nus ou à moitié nus, par l'internet ou le téléphone mobile. Et les 3/4 des jeunes Américains sondés reconnaissent qu'envoyer des contenus sexuellement suggestifs " peut avoir des conséquences négatives sérieuses".

En tout état de cause, le jeu en vaudrait la chandelle : les éventuels dommages collatéraux que permettent ces technologies, complètement intégrées dans leurs vies, ne leur font pas plus peur que l'utilisation de la voiture, pourtant bien plus mortelle, n'effraie leurs parents.

Le parallèle avec la révolution sexuelle s'arrête là. Au siècle dernier, les jeunes -et notamment les femmes- dénonçaient les tabous et carcans de la société, et voulaient plus de libertés. Aujourd'hui, les natifs du numérique ne militent pas "contre", mais "pour" : ils vont dans le sens du vent, non seulement de ceux qui font profession de nous " profiler", mais aussi de ceux qui prônent les notions de bien commun et de partage des données, pour une redéfinition de la notion de propriété tel qu'on le voit à l'oeuvre avec la culture du "Libre" (créative commons, logiciels libres).



### Tous "à poil" sur le Net ?

Olivier Auber, volontiers provocateur, lançait l'an passé un Club des naturistes numériques sur Facebook : "A poil sur l'Internet, et de manière militante ! C'est l'Internet qui doit s'adapter à notre condition naturelle, pas l'inverse. A quoi sert le réseau si l'on ne peut pas y apprendre et rêver sans menaces

(celles de la surveillance généralisée, du marketing, du regard d'autrui) ? Les naturistes numériques n'entendent rien protéger de leur intimité physique ou numérique. Ils veulent nager nu et librement dans l'immensité du réseau. Il veulent ressentir chaque vibration de la toile sans filtre et sans peur."

A ceci près que le problème des naturistes, ce n'est pas d'être nu, mais la façon qu'ont certains de les regarder, notamment ceux qui restent habillés. Nombreux sont ceux qui, utilisant des espaces protégés des regards extérieurs (communautés virtuelles semi-fermées, profils Facebook à accès restreint, etc.) s'ébattent depuis longtemps sur le Net, en toute liberté, et y échangent photos, vidéos et messages persos sans craindre de les voir exposés au tout venant. Mais plus nombreux encore sont ceux qui s'épanchent sans se protéger, s'exposant au risque de se voir licenciés, non recrutés ou humiliés pour des propos ou photos considérés, à tort ou à raison, comme déplacés.

Le chapitre intitulé "Little Brother is watching you" du recueil sur La sécurité de l'individu numérisé (L'Harmattan) revient ainsi sur le débat qui a suivi la mise en ligne des salaires et déclarations fiscales des Suédois : "Nous avons conclu que la qualité des informations est aussi reliée à la qualité de la lecture. Le fait de rendre accessible à tous des informations personnelles sans une vérification raisonnable de la qualité est dangereux : des individus peuvent être mal représentés et il n'existe pas d'assurance que les récepteurs de la (dés) information soient suffisamment compétents pour effectuer des jugements judicieux."

De même que le naturisme n'est pas une incitation au voyeurisme, mais une liberté que certains, dans des espaces-temps bien précis (chez eux ou dans des "clubs" prévus à cet effet essentiellement), font le choix de vivre et d'assumer, la transparence devrait rester un droit, une possibilité, pas une obligation, encore moins une contrainte.

## Pour en finir avec la vie privée ?

Bill Thompson, célèbre éditeur spécialisé dans les technologies à la BBC, avançait récemment à la conférence Lift, organisée par la Fing, qu'on pourrait tirer partie de la fin de la vie privée qu'annoncent les sites sociaux et notre "société de bases de données", et repenser ce que nous entendons par "personnalité", ainsi que les frontières de ce qui relève du public, et du privé.

Les détectives privés, récemment réunis en congrès national, semblent du même avis : "Facebook est très efficace, bien plus utile que les fichiers policiers comme Edvige. La Cnil ne nous met pas des bâtons dans les roues. Les gens racontent toute leur vie en détail. Et le plus fou : les informations sont exactes, la plupart ne mentent même pas."

La comparaison faite entre Edvige et Facebook a ceci de facile et démagogique qu'elle vise, non seulement à justifier un fichage policier, sinon illégal et amoral, tout du moins problématique d'un point de vue démocratique, mais aussi parce qu'elle justifie également toutes sortes de dérives. De même que le port d'une mini-jupe ou le fait de bronzer les seins nus ne sont pas des incitations au viol, l'exposition ou l'affirmation de soi sur les réseaux ne saurait justifier l'espionnage ni les atteintes à la vie privée.

Bill Thompson ne se contente pas de constater ce changement de statut de la vie privée. Pour lui, il devrait aussi constituer l'un des postulats d'un nouveau Siècle des Lumières, numérique, à bâtir. Il prédit que, d'ici quelques années, nous serons tous sur écoute, par défaut, et que les autorités policières et administratives disposeront probablement d'un accès direct à toutes les données nous concernant. Il faudrait donc en finir avec l'idée de la vie privée, ne serait-ce que parce que le droit à la vie privée, tout comme les mesures techniques de protection (DRM, censées brider l'utilisation faite de tels ou tels fichiers), ne sont jamais que des tentatives, vaines, d'enrayer la libre circulation et le partage des données.

Mais si la vie privée n'existe plus, que met-on en place pour lui succéder (sans forcément la remplacer) ? Et comment concilier les libertés inhérentes à nos démocraties avec le placement systématique sous surveillance de leurs citoyens ?

## La vie privée est la première des libertés

La réponse à toutes ces questions est peut-être à chercher du côté de ce que nous apportent, effectivement, les technologies de l'information en termes de libertés. La révolution sexuelle n'a pas fait de l'échangisme ni des orgies le B.A.BA de la sexualité, mais a permis de décomplexer, et libérer, le rapport à la sexualité. De même, ceux qui revendiquent la libre circulation de leurs données personnelles ont déjà commencé à désinhiber, et décomplexer, tout ou partie de la façon dont nous protégeons notre identité. Mais cela ne se fait pas sans stratégies ni valeurs de remplacement.

Tous ceux qui se sont penchés sur la notion d'identité numérique constatent que ceux qui passent une bonne partie de leurs vies sociales sur l'internet ont appris à en maîtriser les outils et savent plus ou moins bien protéger ce qui relève à proprement parler de leur vie privée.

L'identité numérique est un processus, une construction, qu'il faut donc apprendre à maîtriser. Encore faut-il en avoir le droit, et la possibilité.

*Voir aussi les travaux (en cours) d'un groupe de travail Informatique et libertés 2.0 ?, réunis dans le cadre du programme Identités actives de la Fing (2).*

- (1) article: <http://www.tto1media.com/View.aspx?DocId=31350>  
(2) <http://www.identitesactives.net>

### Lire aussi sur Internetactu.net :

- Révolution sexuelle et libération de l'information : affaiblissement ou renforcement du contrôle social ?
- Vie privée : où sont les régulateurs ? Où sont les régulations ?
- Le nouveau paysage des données personnelles : quelles conséquences sur les droits des individus ?

## En marge de la loi HADOPI : Deux amendements créent une révolution

*En marge du séisme numérique, suscité par la loi Création et Internet dite HADOPI, nous avons souhaité vous éclairer sur deux amendements, discrets, ayant conduit à l'ajout de deux articles importants dans la loi (n°10 et 12). En marge des débats houleux sur le téléchargement illégal, les pirates et la riposte graduée, ils impliquent pour le monde de la presse en ligne et le secteur de la documentation, de la bibliothèque et des archives deux petites révolutions*



### Un statut d'éditeur de presse en ligne

Le 2 avril, l'adoption de la loi Création et Internet (dite HADOPI) entérinait la création d'un statut d'éditeur de presse en ligne. C'est ce que stipulait l'article 12, un ajout de dernière minute proposé suite à l'amendement soumis par Jean Dionis du Séjour, député Nouveau Centre du Lot-et-Garonne. Cet amendement reprenait les principales préconisations rendues par le Livre vert remis par Bruno Patino (directeur de France Culture et ancien président du Monde interactif) à Nicolas Sarkozy à l'occasion des Etats des généraux de la presse tenus en janvier 2009.

Dans un contexte de crise de la presse quotidienne française, les répercussions de ce nouveau statut sont importantes pour le monde de la presse en ligne, des pure players d'information et des bloggeurs professionnels. L'objectif de la création d'un tel statut, assorti d'un régime de responsabilité adapté, est de redynamiser le secteur de la presse en France, de clarifier une activité en pleine émergence et de mettre en œuvre les bases économiques de la presse en ligne.

Ouvrant des droits proches de ceux de la presse écrite, ce statut permettra aux entreprises éligibles de bénéficier tant d'une fiscalité réservée jusque là aux entreprises de presse (une TVA à 2,1%) que d'être exemptées de taxe professionnelle, engageant ainsi un manque à gagner pour l'Etat s'élevant à 20 millions d'euros.

Les entreprises devront justifier du salariat d'au moins un journaliste professionnel (détenteur d'une carte de presse : voir l'article L. 7111-3 du Code du travail) et produire des contenus informationnels « originaux » et « renouvelés ».

Les sites et blogs personnels développés à titre non professionnel ne pourront pas bénéficier de ce statut. En revanche, les pure players d'information, non affiliés à un groupe de presse, pourront eux devenir éditeurs en ligne. Enfin, la responsabilité du directeur de publication est assouplie pour une activité en ligne notamment sur

les contenus produits dans les espaces collaboratifs (commentaires, forum...).

La mise en place de ce statut reste suspendue à la nouvelle discussion engagée depuis le 28 avril 2009 sur la loi HADOPI, elle était originellement prévue pour entrer en vigueur à l'automne 2009.

### Bibliothèques, musées et archives : la copie numérique consultable sur place

Depuis, février 2009, l'Interassociation Archives, Bibliothèques et Documentation (IABD), réclamait un élargissement du champ d'application de l'exception de reproduction au droit d'auteur sur Internet. La loi DADVSI du 1er Août 2006, qui définit ce cadre d'exception, autorisait la copie numérique de documents acquis par les bibliothèques, musées et services d'archives mais ne permettait pas de proposer au public la consultation sur place des copies numériques pour conservation. L'IABD a été entendu après avoir soumis un amendement à la loi Création et Internet et obtenu le vote de ce dernier avec l'avis favorable de Christine Albanel, ministre de la culture et de la communication.

L'IABD dans son argumentaire, précise, que ces exceptions de consultation de copie « se justifient aux yeux des professionnels des bibliothèques et de la documentation, dans la mesure où elles leur garantissent la possibilité d'assurer avec leurs ressources numériques un service équivalent à celui qu'elles rendaient dans l'univers analogique ».

Tout comme le statut de presse en ligne, cette autorisation reste ballotée jusqu'au dénouement des nouveaux débats engagés sur la Loi Création et Internet, dénouement qui déterminera à ce moment la date de sortie ou non des décrets d'application.

[antoine.chotard@aecom.org](mailto:antoine.chotard@aecom.org), Responsable de la veille

## Le choix du nom de domaine, une étape essentielle

Le choix et l'enregistrement du nom de domaine d'un site internet sont strictement réglementés et encadrés par une instance internationale. En tenir compte est l'assurance d'une exploitation sans risque de litige



Le nom de domaine est réglementé par un système de nommage (DSN) qui est géré par une société américaine, l'ICANN (Internet Corporation for assigned names and numbers). Cette société a des unités d'enregistrement dans les différents pays.

Pour la France, c'est l'AFNIC (Association française pour le nommage internet en coopération) qui attribue les noms de domaine, selon une charte de nommage.

Toute demande d'enregistrement de nom de domaine sous .fr et sous .re (pour la Réunion) doit se faire auprès d'un bureau d'enregistrement (appelé « registrar ») conventionné avec l'AFNIC. Selon le principe de territorialité, l'enregistrement d'un nom de domaine sous .fr est réservé aux personnes ayant un lien avec la France (nationaux, résidents, personnes morales immatriculées en France...).

Il est possible d'enregistrer un nom de domaine sans avoir à revendiquer un droit sur ce nom. La règle qui prévaut est celle du « premier arrivé, premier servi ».

Le professionnel doit toutefois s'assurer que le nom de domaine ne porte pas atteinte aux droits des tiers et respecte les termes fondamentaux de l'AFNIC.

### Respect des droits des tiers

#### Respect des droits sur les signes distinctifs :

Les conflits entre marques et noms de domaine étant de plus en plus fréquents, une recherche d'antériorité est nécessaire. Une marque n'est protégée que pour les produits et services pour lesquels elle a été déposée. Ce principe de spécialité se traduit par le choix de classes lors du dépôt de la marque. Deux cas de figure sont à distinguer :

- Un nom de domaine comprenant la marque d'un tiers est utilisé pour identifier un site Internet qui exerce dans le même secteur d'activité que la marque : le titulaire de la marque peut intenter une action en contrefaçon conjuguée avec une action en concurrence déloyale si un détournement de clientèle est prouvé.
- Un nom de domaine comprenant la marque d'un tiers est utilisé pour identifier un site Internet qui n'exerce pas dans le même

secteur d'activité que la marque : le titulaire de la marque peut intenter une action en parasitisme s'il prouve que le nom de domaine profite des retombées économiques de la marque.

Des cas d'usurpation d'un nom commercial ou d'une dénomination sociale ont également été constatés :

- Si les entreprises interviennent dans un même secteur d'activité, le demandeur devra démontrer l'antériorité de son droit au nom commercial ou de la dénomination sociale et prouver un risque de confusion dans l'esprit du public. Cela suppose une certaine renommée de l'appellation. Si tel est le cas, le titulaire du nom commercial ou de la dénomination sociale pourra intenter une action en concurrence déloyale basée essentiellement sur la captation de clientèle.
- Si les entreprises interviennent dans un secteur d'activité différent, le demandeur pourra intenter une action en parasitisme non-concurrentiel en invoquant une captation injustifiée de sa renommée.

#### Respect du droit sur le nom des collectivités et des personnes :

Les collectivités ont un véritable droit sur leur nom même si le nom de la collectivité n'est pas enregistré en tant que marque. De même le nom patronymique est un droit de la personnalité protégé par le droit commun.

### Respect des termes fondamentaux

Le nom de domaine choisi ne doit pas figurer dans la liste des termes fondamentaux (interdits et réservés) éditée par l'AFNIC.

Les termes « interdits » ne peuvent faire l'objet d'un enregistrement, sauf exception validée par le conseil d'administration de l'AFNIC. Au titre des termes « interdits » figurent, par exemple, les termes injurieux, racistes, grossiers, liés à des crimes ou des délits.

L'enregistrement de termes « réservés » est soumis à conditions particulières, liées à l'identité et au droit du demandeur. Au titre des termes « réservés » figurent les termes techniques de l'internet, les noms des professions réglementées, les termes liés au fonctionnement de l'État, les noms de pays signataires de la Convention de Paris et les noms ou termes consacrés des organisations internationales ainsi que les noms des communes françaises sous leur forme canonique.

Une liste non exhaustive de ces termes est disponible sur :

<http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/fondamentaux#liste>

[julie.tomas@aecom.org](mailto:julie.tomas@aecom.org), Juriste TIC

### .com, .org, .name... Le conseil méthodo

Pour obtenir des informations ou enregistrer un nom de domaine autre que sous .fr et .re, il convient de contacter, selon les extensions, soit l'organisme gestionnaire de cette extension, soit un des prestataires commercialisant l'extension recherchée. Liste des extensions et coordonnées des organismes selon le domaine recherché :

- gTLD (domaines génériques) : domaines internationaux de trois lettres ou plus (ex. : .com, .org, .name...).

Voir la liste sur : <http://www.afnic.fr/doc/autres-nic/gtld>

- ccTLD (domaines géographiques) : domaines géographiques à deux lettres (ex. : .be, .it, .uk...).

Voir la liste sur : <http://www.afnic.fr/doc/autres-nic/ccldv>

# L'Europe en Aquitaine

Dans le cadre de sa politique régionale, l'Europe s'investit en Aquitaine. De 2007 à 2013, une partie du Fonds européen de développement régional (Feder), 45 millions d'euros, seront engagés dans des projets visant à « développer les TIC au service de la société de la connaissance ». Plusieurs dossiers ont déjà été soutenus par l'Europe, ainsi que par l'Etat et les collectivités



## Des logiciels libres pour les entreprises et les collectivités

### **Sencoter Services numériques à destination des collectivités territoriales**

Projet porté par la société Sys1 - <http://www.sys1.fr>

<http://www.sencoter.org/>

#### **Le besoin :**

L'accroissement des usages grands publics sur le web, le développement d'une administration électronique en réseau et l'obligation légale de dématérialiser certaines procédures impliquent une modernisation numérique de l'action publique locale.

#### **Le projet :**

Sencoter propose aux collectivités rurales aquitaines une offre de services informatiques de proximité fiables et standardisés. Ces solutions s'appuient sur un environnement Open Source et sont actuellement expérimentées dans trois communes d'Aquitaine : Martignas sur Jalle (33), Cabanac et Villagrains (33) et Astaffort (47) et dans la Communauté de Communes de Montaigne en Montravel (24).

Sencoter propose un environnement de travail collaboratif à ses utilisateurs. La plateforme prend en charge la gestion des messages entrants au sein de la collectivité (fax, courrier, mail) en intégrant un outil de Gestion Electronique de Documents, le déploiement d'une solution de workflow (flux de tâches successives réalisées par un certain nombre de personnes) permettant de développer des e-procédures. Elle offre aussi la possibilité de connecter

les communes et les communautés de communes à des sites périphériques par le transfert de données en mode sécurisé. Sencoter sera téléchargeable gratuitement fin 2009.



#### **L'avis d'Aurélie Lespes, Secrétaire générale de la commune d'Astaffort.**

« Sencoter permet une organisation simple et efficace. La messagerie sécurisée, que nous testons actuellement, nous permet de communiquer, via un intranet, avec les élus et entre les différents services connectés au réseau : médiathèque, école, services administratifs et techniques. Nous partageons également nos calendriers, ce qui rend l'information plus accessible et permet de gagner du temps. Nous utiliserons bientôt l'outil de gestion des demandes de congés et celui de gestion des messages entrants. Un processus de numérisation des documents se met ainsi en place qui permet une meilleure indexation et un double archivage. Nous engageons aussi une démarche de télétransmission des délibérations municipales à la Préfecture. Ce mouvement nous amène à réfléchir à de nouveaux services d'e-administration pour les citoyens. »

### **Gaeld Gestion et archivage électronique libre documentaire**

Projet porté par PEBA, Pôle E-Business Sud Aquitain - <http://www.peba-pyrenees.com>

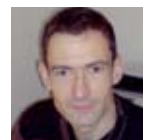
<http://www.gaeld.fr/>

#### **Le besoin :**

Le développement de la dématérialisation des documents pousse le monde des entreprises à mener une réflexion sur la gestion et l'archivage électronique de leurs données. Ce type d'organisation est crucial en particulier pour les professions réglementées : avocats, experts comptables, huissiers, agences immobilières.

#### **Le projet :**

Gaeld, plateforme libre de gestion et d'archivage électronique de documents, comprend un ERP (outil intégrant la gestion commerciale, la gestion financière, les ressources humaines...) et un outil de gestion électronique de documents (GED) utilisé également pour l'archivage électronique. Elle est utilisable en mode SaaS (hébergée sur internet) ou peut être installée sur le serveur interne à l'entreprise. Actuellement en phase de développement, la plateforme sera accessible aux entreprises aquitaines début 2010.



#### **L'avis de Stéphane Mouesca, entreprise Adesis (64), développeur de Gaeld**

« La plateforme Gaeld vise à faire fonctionner ensemble deux logiciels libres existants, OpenERP (pour la gestion d'entreprise) et Al fresco (pour la gestion documentaire), sur une interface web agréable et intuitive. Les outils existants pour les TPE/PME sont actuellement chers et peu utilisés car ils ne s'adaptent pas aux besoins spécifiques de l'entreprise. Gaeld, à l'inverse, est « verticalisable », c'est-à-dire que l'on peut faire évoluer les logiciels selon ce qu'en attendent leurs utilisateurs. L'autre avantage est de lier ensemble, dans une même interface, la gestion de l'entreprise (ressources humaines, finances, stocks, contacts, événements, etc.) avec ses fichiers ressources (devis, factures, cahiers des charges, suivi de projets, etc.) Les informations se recoupent automatiquement et offrent une vue globale sur le fonctionnement de l'entreprise. Cela permet d'améliorer sa qualité de services. »

Plus d'infos sur <http://www.europe-en-aquitaine.eu>

Le Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI) est un espace de partage d'information, de concertation, d'émergence de projets innovants et de mise en place d'outils de gouvernance pour les acteurs aquitains du numérique. Ces travaux touchent notamment à l'orientation et au suivi des 45 millions de fonds FEDER spécifiquement alloués au numérique en Aquitaine pour la période 2007-2013

## FEDER

Le dernier Comité Régional de Programmation (CRP) pour l'obtention de contributions Feder s'est réuni le 20 mars dernier. Au titre de l'Axe 2 (TIC) du Fonds Européen de Développement Régional 2007-2013 (Feder), il a apporté son soutien aux projets suivants :

### ➔ LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA PRÉHISTOIRE

Ce dossier représente un volet du « Pôle international de la préhistoire » dont les TIC doivent permettre de décliner ses projets de manière novatrice. Sont intégrés dans ce volet, les différents réseaux, outils et usages numériques utilisés dans l'ensemble des espaces dédiés à la fois à la médiation, au transfert des connaissances en matière de préhistoire.

**Maître d'Ouvrage : Conseil Général de Dordogne.**  
**Contribution FEDER : 439 520 € (40%)**

### ➔ WEBCAMPUS

WebCampus favorise l'accès au savoir et à la culture pour tous en diffusant en temps réel des cycles de conférences tout en permettant au public d'interagir avec le conférencier. Ces conférences restent ensuite accessibles en différé sur le portail <http://www.webcampus64.com/>.

**Maître d'Ouvrage : Agence Départementale du Numérique 64.**  
**FEDER : 115 840 € (40%)**

### ➔ ESPACES ENTREPRISES NUMÉRIQUES

Programme d'actions collectives TIC permettant d'accompagner 200 entreprises par an : services d'accompagnement collectif générique (ateliers de démonstration, Passeport pour l'économie numérique), services d'accompagnement collectif spécialisé pour une filière professionnelle, services d'accompagnement individuel (pré-diagnostic TIC, mise en relation avec les prestataires du secteur), services numériques (outils collaboratifs, outils de veille).

**Maître d'Ouvrage : aNTIC Pays Basque.**  
**FEDER : 325 194,83 € (43%)**

### ➔ COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Manifestation scientifique d'envergure internationale dont l'objectif est de réunir en Aquitaine, pendant trois jours, un millier d'acteurs de l'enseignement supérieur sur la question centrale des mutations des institutions d'enseignement et de recherche à l'ère du numérique.

**Maître d'Ouvrage : PRES Université de Bordeaux.**  
**FEDER : 283 306 € (33,2%)**

### ➔ PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE D'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Mise en place d'un portail d'accès à différents services de dématérialisation des procédures administratives (contrôle de légalité et des marchés publics) à destination de toutes les collectivités du département.

**Maître d'Ouvrage : Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.**  
**FEDER : 206 707,50 € (40%)**

### ➔ LE PORTAIL LANDAIS DE L'AMÉNAGEMENT

Le projet s'inscrit dans le cadre de la concertation régionale engagée dans le cadre du PASI et de son groupe de travail « géolocalisation ». Cette réflexion s'est traduite par la mise en place du projet régional PIGMA d'achat mutualisé de couches basses et de dynamique régionale de partage de données géolocalisées. Il s'agit ici d'un relais départemental (Landes) qui permet le développement d'outils de connaissance du territoire, d'offrir de nouveaux services aux administrés et une vulgarisation de la pratique des outils SIG.

**Maître d'Ouvrage : ADACL 40.**  
**FEDER : 192 800 € (40%)**



## VOUS ÊTES PORTEUR D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT PAR LE NUMÉRIQUE ?

La structure d'animation du Pôle aquitain pour la société de l'information (PASI) vous aide à formaliser ce projet pour le rendre éligible à l'attribution de subventions au titre du Feder (fonds européens). Le PASI est le premier Pôle de Compétence sur les Technologies de l'Information et de la Communication créé en France.



### Contacts :

Eugénie Michardière : [em@aecom.org](mailto:em@aecom.org) - 06 32 78 56 32

Eric Culnaert : [ec@aecom.org](mailto:ec@aecom.org) - 06 23 34 36 22

AEC : 05 57 57 01 01

## Mai

**5** : Le Débat Numérique : « Amours et séductions. Jusqu'où internet s'immisce-t-il dans notre sexualité ? », en partenariat avec l'IJBA, Le Monde et Sud Ouest. A l'IJBA, Bordeaux

**12** : Intervention d'AEC au colloque « Impact de la dématérialisation sur la communication publique » organisé par l'association Communication publique dans le cadre de ses vingt ans. Au CAPC, Bordeaux

**13** : Séance plénière du PASI. A la Cité mondiale, Bordeaux.

**13/14** : Rencontre professionnelle : « Webeditorial et visibilité web 2.0 », en partenariat avec la MOPA. Anglet

**15/16** : 3e édition des Rencontres de Malagar sur « la révolution numérique ». Intervention de Marcel Desvergne, président d'AEC, sur le thème « les fractures numériques ». Au Centre François Mauriac, Saint-Maixant (33)

**27** : 8 ème Conférence Santé sur le thème « Promotion de la santé des jeunes : multimédia et internet : quels usages, quels enjeux ? », organisée par le CRAES/CRIPS Aquitaine au Conseil régional d'Aquitaine. Bordeaux

**29** : Intervention d'AEC lors de la rencontre « Les réseaux sociaux pour l'entreprise », organisée par la pépinière d'entreprise Unitec-Bordeaux. Au centre Condorcet, Pessac (33)

## Juin

**6** : Intervention juridique d'AEC dans le cadre d'« Aquitaine Libre », journée de promotion des logiciels libres organisée par l'association Agenux. Agen

**11** : Rencontre professionnelle : « M-tourisme - Applications téléphone portable », en partenariat avec la MOPA. Langon (33)

**18** : « Numériglobe », 3e Forum international de l'Entreprise numérique. Présentation par AEC de l'enquête « Entreprises et TIC ». A l'Echangeur Bordeaux Aquitaine - CCI de Bordeaux

**25/26** : Participation d'AEC à la Rencontre du réseau SOURIR, réseau d'observatoires TIC régionaux. Toulouse

## Naissance

Le Club de la Sécurité de l'Information Région Aquitaine (CLUSIR Aquitaine), créé en décembre dernier, vient de lancer son site internet. Cette association 1901, déclinaison locale d'une organisation nationale, regroupe des collectivités locales, associations ou entreprises de droit privé intéressées par le thème (vaste) de la sécurité informatique. Spams, virus, sauvegarde des données, protection des données personnelles... les sujets ne manquent pas. Le CLUSIR, organisé en groupes de travail, planche notamment sur la vulgarisation de la sécurité informatique et sur les méthodes existantes, sur les concepts de traçabilité et de l'identité numérique. A peine né mais déjà mobilisé, il organise le 12 juin prochain, à Bordeaux, une journée de conférences sur la sécurité des systèmes d'information. Plus d'infos sur <http://www.clusir-aquitaine.fr>

## Bordeaux, ville libre

Après Toulouse puis Nantes (juillet 2009), la capitale girondine accueillera en 2010 les 11e Rencontres mondiales du Logiciel libre. Elles seront organisées par l'Association des utilisateurs de logiciels libres (Abul).

<http://abul.org/>

## Collèges équipés

Courant avril, le Conseil général de Lot-et-Garonne a doté 17 collèges publics de quelques 200 micro-ordinateurs.

[www.cg47.fr](http://www.cg47.fr)

## Passeport biométrique

A compter du 15 juin, la Gironde délivrera des passeports biométriques. Une trentaine de mairies seront équipées du dispositif de recueil, calibré pour satisfaire 2 500 demandes par an. Ce nouveau passeport sera doté d'un composant électronique contenant l'image numérisée du visage du titulaire et celle de deux empreintes digitales (les deux index). Ces données biométriques et les autres informations seront ensuite envoyées sur un serveur national. Il coûtera 89 euros en timbres fiscaux aux administrés.

## Des experts à votre service

Créée par le Pôle E-Business Sud-Aquitain (Peba - Pyrénées-Atlantiques), E-rencontre.biz permet aux entreprises, professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs, sociétés de services et commerciales de réussir la mise en oeuvre des TIC dans leur organisation. L'initiative se traduit par une plateforme en ligne de ressources sur les TIC, leurs usages dans l'entreprise et les procédures pour déployer les outils. Le site répond à des questions de type « quels matériels, logiciels, acheter ou louer ? », « comment faire un plan de formation ? », « quel logiciel pour ma gestion commerciale ? » ou encore « me faut-il un ou plusieurs serveurs ? ». Dès septembre, ce site internet sera complété par un panel de services aux entreprises visant à établir un « plan d'action » détaillé pour l'intégration des TIC. Ces missions de conseil seront assurées par des consultants de la région Aquitaine et seront prises en charge à 70% par Peba et ses partenaires.

[www.e-rencontres.biz/](http://www.e-rencontres.biz/)

L'Aquitaine Numérique est une lettre d'information bimestrielle éditée par Aquitaine Europe Communication, 23 Parvis des Chartrons 33074 Bordeaux.  
Téléphone : +33 (0)5 57 57 01 01  
Fax : +33 (0)5 57 57 97 17  
E-Mail : [info@aecom.org](mailto:info@aecom.org)

Directeur de publication : Laurent-Pierre GILLIARD.

Ont collaboré à ce numéro : Marcel DESVERGNE, Antoine CHOTARD, Julie TOMAS, Eric CULNAERT, Suzanne GALY, Grégory GUIMARD, Cécile PINCEAU.

Ce numéro a été édité à 1000 exemplaires par AEC.